Bulletin municipal de la commune de Saint–Antonin du Var

TONINFO

MARS 2016

VIVE LE PRINTEMPS !

Même si aux dires des spécialistes, l'hiver passé fut le plus doux que l'on n'ait jamais connu de mémoire de météorologue, et que de ce fait nous n'ayons pas souffert des rigueurs habituelles, il n'empêche que les signes précurseurs du printemps sont toujours salués avec enthousiasme. Les poètes ont d'ailleurs toujours honoré l'annonce de cette saison avec beaucoup d'emphase : *« Voici les prés qui verdissent et les buissons qui bourgeonnent ; l'hirondelle revient et les petits oiseaux sautent en babillant de buissons en buissons. Le printemps, c'est la jeunesse de la nature qui vit et qui renaît après l'hiver ; c'est la joie de la terre, c'est la fête de tout ce qui respire, c'est l'annonce des beaux jours, c'est l'espérance de la moisson prochaine. »*

Plus prosaïquement, s'agissant des affaires communales et intercommunales, en mars et avril il n'y a guère de place pour le lyrisme. En lieu et place de quatrains ce sont en effet les tableaux « excel » et les graphiques qui occupent nos esprits. Cette période est en effet celle de d'élaboration des budgets et du choix des projets.

Il n'est un secret pour personne que l'Etat soumet toutes les collectivités à un régime très sévère de contraintes. Et si l'on a la curiosité de s'intéresser aux perspectives établies par les spécialistes, force est de constater que nous ne sommes pas à la veille d'un redressement prochain.

La CAD (Communauté d'Agglomération Dracénoise) comme la commune n'échappent bien sûr pas à la règle.

Toutefois, dans un environnement économique et budgétaire caractérisé par une atonie persistante et une visibilité à court terme très incertaine, nous *[CAD et commune]* entendons poursuivre sur la voie du développement, de la solidarité et de la performance du service public.

Cette approche encourageante se fonde sur deux éléments.

D'une part, dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) retenu par la CAD pour les cinq prochaines années, notre commune bénéficiera d'un co-financement de plus de 250 000 € que nous avons l'intention d'employer pour l'essentiel sur les budgets « Eau et Assainissement » (*Station d'épuration Masseboeuf/cœur de village; réfection du réseau)* et sur la voirie.

De plus, il convient de souligner que la CAD se substituera à la commune et prendra en charge l'augmentation de la contribution annuelle au Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var (SDIS83), qui passe de 6 900 € à 24 000 € en trois ans pour saint Antonin.

D'autre part, au plan local, grâce à un dialogue de gestion permanent, à la mise en régie *(travaux effectués par du personnel de la mairie)* de l'entretien de nos locaux, et une attention plus soutenue sur la gestion de l'eau, nous avons pu dégager quelques excédents de fonctionnement qui nous seront bien utiles pour les deux années à venir. Après 2017??? Bien malin est celui qui peut dire ce qu'il en sera!

Mais, j'ai entre autres nombreux défauts, celui d'être un éternel optimiste, et je veux croire à une imminente embellie. Comme le chante Michel Fugain, il me plait de penser que : « Vive la vie, vive le vent, vive le printemps » parce qu'il est messager des prochains beaux jours.

Bien cordialement SB

« Le printemps ne se fait pas sans orage. Dans les nuits tumultueuses de mars, quand vous écoutez le ruissellement des tièdes giboulées, vous savez bien aussi qu'au matin vous entendrez les joyeux sifflets du merle précurseur de la verte saison, et vous vous dites que le renouveau est proche. » *Anonyme-XIX°*

ATTENTION A VOS COMPTEURS D'EAU! Dans les toutes prochaines semaines vous allez recevoir votre facture d'eau pour la période de mars 2015 à mars 2016. Si dans la grande majorité des cas, vous ne devriez avoir aucune surprise particulière, puisque nous n'avons pas modifié le tarif communal, quelques uns de nos abonnés vont être redevables d'une consommation particulièrement élevée. Faute d'avoir décelé une fuite sur le réseau domestique (c'est-à-dire après le compteur), l'index relevé accuse une augmentation très supérieure à la normale . Toutes les années, nous répétons ce même conseil : **Consultez régulièrement vos compteurs .** Et si vous décelez une surconsommation, faites appel à un plombier ou un service spécialisé, pour détecter la fuite et la faire réparer.

USAGE DU FEU **Rappel !** **Il est interdit** en tout temps et en tout lieu du département du Var de brûler à l'air libre les déchets verts produits par les particuliers, les collectivités et les entreprises.

Mais : Tout propriétaire d'un terrain situé en forêt ou à moins de 200 mètres d'une forêt est tenu de débroussailler son terrain sur 50 mètres aux abords de toute construction et sur 10 mètres de part et d'autre de tout chemin d'accès. Le brûlage des déchets verts produits par ces opérations de débroussaillement obligatoire est autorisé en période verte (*du 1er avril au 31 mai*), sauf les jours où le vent souffle à plus de 40 km/h ou les jours de pic de pollution atmosphérique; ainsi qu' après déclaration en mairie pendant la période orange (jusqu'au 31 mars) .

PRECAUTION ET SAVOIR VIVRE : Si vous êtes dans une situation qui vous **autorise** à brûler les déchets verts, prenez soin de ne pas « enfumer » votre voisinage, une légère brise peut le gratifier de toute la fumée produite par votre brûlage.

LINKY ou PAS LINKY ? **Linky est la nouvelle génération de compteurs d'ERDF.**

C'est un compteur communicant, ceci signifie qu'il peut recevoir des ordres et envoyer des données sans l'intervention physique d'un technicien. La pose des compteurs communicants Linky a commencé le 1er décembre 2015.L'objectif est de remplacer 90 % des anciens compteurs dans 35 millions de foyers en France d'ici 2021.

Plusieurs associations et élus tentent de convaincre particuliers et communes de s'opposer à ce nouveau compteur électrique intelligent.

Une note juridique de l'Association des Maires de France, en date du 29 février 2016, indique qu'il est fortement déconseillé aux maires de s'opposer à l'installation de ce nouveau compteur. Cette note est contestée par d'autres juristes. De même les experts, tout aussi compétents les uns que les autres, s'opposent sur les dangers sécuritaires ou sanitaires de ces nouveaux compteurs.

L'installation des nouveaux compteurs dans notre région est planifiée pour 2018/2019. Cela nous laisse le temps de « voir venir » et de prendre position, si besoin était, en meilleure connaissance de cause, en disposant d'un argumentaire factuel et de données incontestables.

PISCINE PRIVÉE NON DÉCLARÉE : Comme annoncé dans le numéro précédent, les investigations aériennes sur les piscines de notre commune sont en cours. A l'issue de cette prospection, dans les semaines à venir, les services fiscaux adresseront un formulaire de déclaration aux propriétaires ayant omis de déclarer leur installation. Il sera alors possible à chacun de régulariser la situation au regard du fisc. Il est fortement conseillé de ne pas s'y soustraire.

ENLEVEMENT DES ENCOMBRANTS : Vendredi 11 et 25 mars 2016
Entre 08.00 et midi - Inscriptions préalables en mairie : 04 94 04 42 08

BUDGET 2016 et suivants : LES COMMUNES AU RÉGIME SEC!

Du fait de la deuxième année consécutive de baisse des dotations, les budgets primitifs (BP) 2016 des communes et des groupements se préparent dans un contexte d'autant plus difficile que les marges de manœuvre se resserrent. « Nombre de villes décalent au dernier moment le vote de leur BP, notamment pour procéder à des ajustements en fonction de leur montant de dotation globale de fonctionnement -*Extrait de la Gazette des communes du 4 mars 2016*

***NDLR** : Des rumeurs nécessitant confirmation, laissent entendre que l'habituelle dotation d'aide aux petites communes, d'un montant de 30 000 euros, que le Conseil Général octroyait annuellement aux communes de moins de 1 000 habitants, ne serait plus attribuée dès cette année 2016. Si cela s'avérait, de nouvelles coupes sombres s'imposeront dans nos investissements et travaux.*

REFONTE DES LISTES ELECTORALES

Vous savez que l'année 2017 sera celle des élections législatives et présidentielle. En revanche 2016 ne donnera lieu à aucune consultation. C'est pour ces deux raisons que d'une part chaque électeur recevra une nouvelle carte électorale en début d'année 2017, et que d'autre part, cette année, seuls les nouveaux inscrits en seront attributaires.

DELEGUES CANTONAUX DE LA MSA

Véritables relais entre la MSA et ses adhérents, les délégués cantonaux ont pour mission d'informer au mieux les ressortissants agricoles sur le plan administratif (prestations santé, retraite, cotisations, santé, sécurité au travail, action sociale, etc. Pour la commune, les délégués sont :

- **Georges ROUVIER**; Grande Place à CHATEAUDOUBLE - 04 94 70 90 03 - 06 82 28 19 09
- **Lionnel GRISOLLE**; Blvd des cyprès bleus à DRAGUIGNAN - 06 87 76 82 94

Le DÉFENSEUR DES DROITS a pour mission de préserver les droits des usagers dans leurs relations avec les services publics, défendre les droits de l'enfant, lutter contre les discriminations et promouvoir l'égalité.

L'institution dispose de à travers la France, de 400 délégués, qui informent, orientent le public et traitent directement les réclamations qui leur sont soumises. Les coordonnées et lieux de permanence sont disponibles sur le site

www.defenseursdesdroits.fr

Témoin majeur des combats de la Grande Guerre, de la souffrance des hommes et des populations, le champ de bataille de Verdun a vu tomber plusieurs centaines de milliers de soldats des armées françaises et allemandes. Champ de bataille toujours préservé, il est aujourd'hui recouvert d'une forêt de 10 000 hectares. Une forêt gardienne de mémoire. Car loin d'enfouir dans l'oubli les vestiges de la guerre, l'emprise des arbres a permis de conserver les traces d 'obus, des tranchées, d 'ouvrages fortifiés, de villages détruits….

Désireux d'agir ensemble pour sauvegarder la mémoire du champ de bataille et favoriser sa transmission aux jeunes générations, l'Office national des forêts, la Fondation du patrimoine et le Conseil départemantal de la Meuse lancent, pour le centenaire de la bataille de Verdun, une campagne de souscription nationale.

Vos dons permettront la réalisation d'un programme d'aménagement et de mise en valeur du site : parcours pédestres, cyclables et routiers sur le champ de bataille.

*Pour faire un don, rendez vous sur le site : **www.fondation-patrimoine.org/don-verdun***

ANIMATIONS & LOISIRS 2015

Mairie de Saint Antonin
Route d'Entrecasteaux
83510—SAINT ANTONIN
DU VAR

Téléphone : 04 94 04 42 08
Télécopie : 04 94 04 41 05
Messagerie :
saint.antonin.mairie@orange.fr

Le programme des animations 2016 est paru

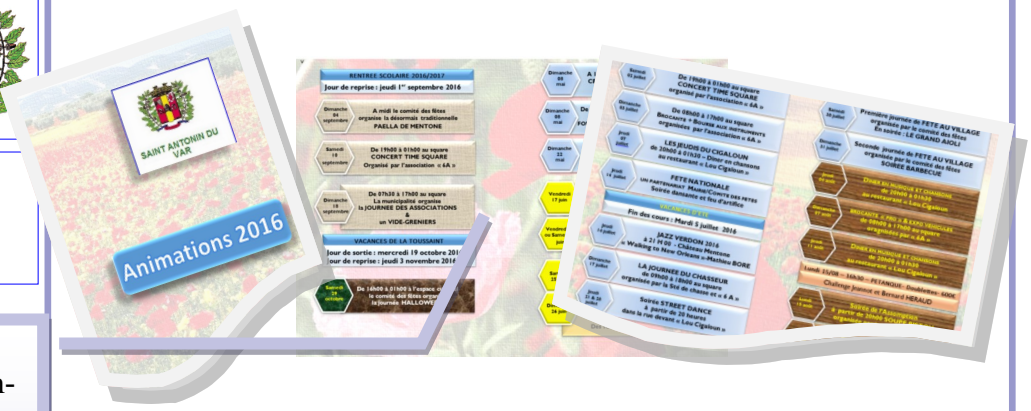

Vous pouvez vous le procurer dans les commerces locaux, en mairie et en ligne sur le site de la commune.
Du 20 mars au 31 décembre 2016, de nombreuses animations vous sont proposées. Il y en a pour tous les gouts et pour tous les âges. Nous comptons sur vous!

OMISSION
Nous avons oublié de mentionner que « **Kath élevage** » est également co-organisateur de la journée du chasseur du 17 juillet.
Pardon Kathy!

Le catalogue 2016 des séjours de vacances de l'ODEL/VAR est paru. Inscriptions à partir du 1er mars

DIMANCHE 27 MARS A 16 HEURES
au square
Jean Fustier
les enfants du village
sont conviés
à la traditionnelle
CHASSE AUX OEUFS

Ce sera le Vendredi 1er avril Les détails de cette animation seront communiqués par l'association AMSTRAMGRAM organisatrice de l'évènement.

Du samedi 12 au mardi 22 mars
se tiennent les 16èmes journées de la **Science pour les enfants**,
à VILLECROZE, maison des associations.
Entrée libre et gratuite.
Tel 04 94 67 51 97–assoc-gulliver@wanadoo.fr

LES PROCHAINES RANDONNEES

- **Jeudi 10/03 : Sortie 1 journée avec pique-nique - Sillans la Cascade**
- **Jeudi 24/03 : 1/2 journée à Correns**
- **Jeudi 07/04 : Journée avec pique-nique à Le Muy**

Christelle PICQ – 06 79 44 89 15
Secrétaire indépendante propose ses services aux artisans, commerçants, professions libérales.